

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques Révision 2018 - 2019

Cadre réglementaire du SDACR

Institué par l'article 7 de la loi du 3 mai 1996, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques « dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le service départemental d'incendie et de secours dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ce service. »

Présentation des parties d'un SDACR

- Monographie du département incluant une vision prospective pour les 5 ans à venir
- Description de l'organisation du SDIS
- Evaluation du SDACR 2010
- Intégration des actions de prévention, réduction des risques et préparation opérationnelle
- Analyse statistique des risques courants et complexes
- Analyse de la réponse opérationnelle
- Synthèse générale et propositions portant sur les orientations opérationnelles
- Définition de la stratégie opérationnelle et des orientations pluriannuelles

Mise en cohérence avec le CoTRRiM

Mis en place par la circulaire ministérielle du 26 décembre 2016, le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et Menaces présente une analyse partagée des risques entre l'ensemble des acteurs de la gestion de crise et identifie les réponses capacitaires associées.



Pourquoi mettre à jour le SDACR ?

Obligation réglementaire de mise à jour tous les 5 ans

- Mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation à travers la loi NOTRe
- Mutation des aires d'influences et des bassins de vie à travers la création de la nouvelle région « Auvergne Rhône Alpes »
- Vieillesse de la population du département entraînant une évolution des missions d'assistances aux personnes
- Changement notable du climat avec une orientation vers l'élévation des températures et l'augmentation de la fréquence d'apparition de phénomènes météorologiques importants
- Modification des capacités de mobilité de la population à travers la mise en « 2x2 voies de la RCEA » d'ici 2024
- Intégration des risques émergents et de la menace terroriste
- Augmentation des contentieux mettant en jeu la responsabilité du service
- Mutation des moyens de communication et d'information (réseaux sociaux, ...)

Bilan des SDACR de 2002 et de 2010

✓ SDACR 1 (2002)

Le premier SDACR, dit « de départementalisation », avait comme finalité de définir le périmètre du tout nouveau SDIS en traitant la question des délais d'intervention, l'implantation et le classement des centres d'incendie et de secours, ainsi que la couverture opérationnelle en termes de moyens.

✓ SDACR 2 (2010)

Le second SDACR avait pour objectif d'affiner les contours et les ressources. En effet, la question du progrès des moyens matériels et de l'optimisation des moyens humains était l'ambition apportée afin de répondre à un cadre de missions en pleine évolution.

Ambition du SDACR 3

Le SDACR 3 est guidé par une volonté d'efficacité et d'optimisation des moyens. De plus, ce document se verra prospectif afin de consolider le niveau de qualité de service public pour les 5 ans à venir.



Quelles orientations envisageables pour le SDACR 3 ?

- Assurer le maillage territorial du service en améliorant la réponse opérationnelle, notamment en journée
- Développer le capital humain dans un budget maîtrisé en maintenant les effectifs et en optimisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
- Mettre en œuvre les ressources matérielles, telle que le Centre de Formation (CFIS), et poursuivre l'optimisation opérationnelle et technique du parc roulant
- Maîtriser l'augmentation des actions opérationnelles dans le respect des missions fixées par l'article L.1424-2 du CGCT
- Assurer les missions de sensibilisation et de citoyenneté à destination du public

Calendrier prévisionnel du SDACR 3



SDIS 03
Groupement Gestion des Risques
Service Prévision
Tél : 04.70.35.80.00

